

PROJET D'AVIS C

Mesures visant à aider les Etats Membres et les Membres des Secteurs à relever, du point de vue du développement des ressources humaines, les défis présentés par les nouvelles techniques de télécommunication telles que la téléphonie IP, en particulier la pénurie de personnel compétent, les besoins de formation et le transfert de technologies

Le troisième Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 2001),

considérant

- a) que l'Union a notamment pour objet de s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunication, d'encourager la participation suivie du secteur privé au développement des télécommunications, d'offrir l'assistance technique dans le domaine des télécommunications et de promouvoir également la mobilisation des ressources matérielles, humaines et financières nécessaires à sa mise en oeuvre;
- b) qu'à sa session de l'an 2000, le Conseil a demandé que des mesures soient prises en vue d'aider les Etats Membres et les Membres des Secteurs à relever, du point de vue du développement des ressources humaines, les défis présentés par les nouvelles techniques de télécommunication telles que la téléphonie IP,

reconnaissant

- a) que les environnements économiques, sociaux, techniques et réglementaires se modifient dans le contexte de l'évolution actuelle des techniques de télécommunication et de l'information;
- b) que la transition vers un environnement IP impose de nouvelles exigences au niveau de la gestion et de l'exploitation des organismes publics et des Membres des Secteurs;
- c) que ces nouveaux problèmes doivent être traités par l'UIT, et en particulier par l'UIT-D/BDT, qui joue un rôle crucial en aidant les pays à mettre en place et à organiser leurs moyens de télécommunication sur les plans institutionnel, matériel et structurel,

reconnaissant en outre

- a) que la rapidité avec laquelle les pays peuvent étendre les avantages des technologies de télécommunication dépendra de leur aptitude à disposer d'un personnel qualifié capable de faire face aux problèmes opérationnels et politiques occasionnés par le nouvel environnement;
- b) que dans le cadre actuel de la mondialisation, les pénuries de personnel qualifié et l'absence de politique globale en matière de ressources humaines font obstacle au passage à un nouvel environnement IP tant dans les pays développés que dans les pays en développement;
- c) que le transfert de technologies entre les Membres des Secteurs et les Etats Membres peut contribuer à réduire les disparités des connaissances, même si le problème est aggravé par l'exode des compétences,

encourage les Etats Membres et les Membres des Secteurs à noter

- a) que la formation et l'éducation de tout un ensemble de personnes différentes bénéficient aux individus et favorisent le développement des systèmes de communication, des communautés et de l'économie tout entière;

- b) que de nombreux pays en développement ont obtenu de bons résultats avec la mise en place de petites et moyennes entreprises de communication;
- c) que le Groupe spécial sur les questions de genre créé par le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications a élaboré des modules de formation transférables sur différents aspects du développement des ressources humaines,

invite l'UIT-D

- 1 à encourager les Etats Membres et les Membres des Secteurs à établir des plans de transition intégrés des ressources humaines pour les nouvelles technologies, les activités commerciales ainsi que les activités réglementaires et de politique générale;
- 2 à aider les Etats Membres et les Membres des Secteurs à évaluer, dans le domaine des ressources humaines, les besoins nouveaux et évolutifs, afin de s'adapter aux mutations de l'environnement des communications;
- 3 à faire appel aux recherches et au personnel qualifié disponibles actuellement au BDT pour identifier:
 - i) les questions de DRH/GRH et de formation relatives à l'évolution du réseau;
 - ii) les questions de DRH/GHR et de formation relatives aux nouvelles technologies, dont la téléphonie IP;
 - iii) les compétences nécessaires pour créer un contexte commercial propre à attirer les investissements dans l'infrastructure,

invite l'UIT-T et l'UIT-R

à collaborer avec le Directeur du BDT et à l'aider à mettre en place les éléments techniques de la formation pour les ateliers, séminaires, projets de formation, forums et modules de l'UIT-D,

invite les Membres des Secteurs

à suggérer, à lancer des programmes de l'UIT-D portant sur les investissements dans l'infrastructure et le développement des ressources humaines et/ou à y participer,

invite les Membres des Secteurs et les Etats Membres

à travailler avec les établissements d'enseignement, les ONG et les autres organisations afin de tirer parti des ressources, des études et des compétences spécialisées existantes et à collaborer en vue d'aider les pays pour les questions concernant la formation, les ressources et d'autres aspects de DRH/GRH,

invite le Secrétaire général

- 1 à diffuser largement des informations sur le besoin urgent pour les Nations Unies et les responsables des pays de revoir et d'élaborer des politiques qui se traduiront par la reconnaissance des possibilités innombrables qui s'offrent aux personnes compétentes en matière de télécommunications;
- 2 à encourager les Associés, et en particulier les milieux universitaires, à s'engager activement dans le partage des connaissances et le développement des compétences;
- 3 à mettre au point des capacités virtuelles pour le partage mondial des connaissances, la formation et le développement des compétences;
- 4 à assurer la coordination avec les organismes régionaux de télécommunication pour recenser et élaborer des programmes propres à faire progresser les bases de compétence au niveau régional.